

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

# SAINTE-MARIE DE LA PRESENTATION

La vie de chaque enfant est précieuse. Un enfant, comme tout être humain, c'est un corps, un cœur, une pensée, des croyances ; il possède des choses, des vêtements ... il est en relation avec des personnes (famille, amis) et c'est tout cela qui le définit personnellement. Chaque enfant est unique et chacun a besoin d'être respecté dans ses différences. Et la personne est un tout : si je me moque des vêtements d'un autre ou de ce qu'il pense, si j'abîme sa trousse, si je dis des méchancetés sur des personnes qu'il aime, c'est LUI que je blesse. Pour bien vivre ensemble à l'école, il faut respecter et prendre soin : de soi-même, des autres, du matériel, et des lieux. Ainsi notre école sera un lieu où il fait bon vivre et apprendre!

- L'école est ouverte de 7h30 à 19h00 précises. Le secrétariat est fermé entre 12h00 et 14h00.
- L'école est avant tout un lieu de travail : chacun travaille pour lui-même, dans le respect des autres. Il y a donc des règles à respecter.

#### COMPORTEMENT- POLITESSE

- . Chaque famille s'organise pour conduire les enfants à l'heure. Respectez l'heure d'arrivée pour le bon déroulement de la journée et le respect de tous. Tous les enfants doivent être arrivés pour 8h30 précises dans les classes. Ils peuvent monter dans la classe à partir de 8h15
- . Les enfants portent des tenues correctes et pratiques sans extravagance : pas de bijou en tout genre...Le port du tablier est obligatoire jusqu'en CP.

  Nous nous réservons le droit d'intervenir pour toute tenue inconvenante. C'est un signe de respect les uns envers les autres.
- . Chaque élève obéit aux consignes données par tous les adultes (enseignants, personnel, surveillants, bénévoles) en tous lieux et pour toutes les activités.
- Chaque élève est poli et a <u>une attitude correcte</u> : c'est la marque de respect envers les autres.

Les grossièretés, les conversations ou comportements incorrects ne sont pas admis.

. L'équipe éducative rappelle que <u>les parents ne sont pas autorisés à exercer une autorité sur les élèves</u> autres que leurs enfants, sauf en cas de prise de responsabilité d'un groupe (KT, sorties, bibliothèque...) S'adresser à l'enseignante en cas de souci. Les parents doivent rester vigilants quant au choix des émissions de télé, des jeux vidéo, d'internet, des réseaux sociaux...

#### SECURITE

- . Pour ne pas entraver la surveillance de la récréation jusque 8h15, si rien de particulier n'est à signaler à l'enseignante, <u>les parents sont invités à ne pas rester dans la cour, même près du jardinet.</u>
- . Les parents des classes élémentaires ne sont pas autorisés à monter dans la classe.
- . Lorsqu'un enfant est malade, les parents <u>signalent impérativement</u> son absence au secrétariat, dès le premier jour d'absence, même en maternelle. Une absence doit toujours être justifiée. Un certificat médical peut être demandé pour des absences répétées.
- . Un enfant qui pénètre dans la cour ne peut ressortir de l'enceinte de l'école.
- . Un enfant ne peut partir de l'école avant l'heure réglementaire sans demande écrite, motivée, datée et signée des parents. Dans ce cas précis, les parents viennent reprendre l'enfant dans le hall d'accueil après signalement au secrétariat.

La porte d'entrée de l'école se ferme à 8h30.

Le midi, la porte s'ouvre à 13h30 précises et se referme à 13h45.

Les cours se terminent à 12h00 et 16h30. Le temps de s'habiller et de descendre, les enfants ne peuvent pas être à la sortie à cette heure là.

Il y a forcément quelques minutes de décalage.

L'école décline toute responsabilité dès lors que les enfants de maternelle sont confiés à un adulte à la porte de la classe.

#### LES JEUX

- . Pour la sécurité de tous, ne sont pas admis :
- les jeux brutaux (croche-pied, coup de poing, coup de pied, se pousser dans les rangs...);
- les jeux dangereux
- il n'est pas admis de courir avec des objets dans la bouche ;
- les ballons en mousse sont autorisés sauf par temps de pluie ;
- les balles rebondissantes ne sont pas autorisées ;
- les ballons ne sont pas autorisés de 12h00 à 12h15 ;
   ils sont autorisés à 16h30 près du préau ;

A la sonnerie, il est <u>obligatoire</u> de se ranger.

# LES GOÛTERS

Sont autorisés comme collation pour le matin et la garderie ou l'étude, du pain accompagné d'un carré de chocolat, de confiture, de fromage, d'une compote ou d'un fruit. Pas de biscuits très sucrés, pain brioché riche en graisse et qui n'ont pas une grande valeur nutritive. Les enfants se régalent avec le pain!

Si votre enfant déjeune bien, il n'est pas obligé de manger une collation le matin. Nous nous autorisons à faire laisser le goûter dans le cartable des enfants si celui-ci ne correspond pas à ce qui est demandé.

Les chewing-gum et les bonbons ne sont pas acceptés dans l'établissement <u>même pour les</u> anniversaires.

## RESPECT DU MATERIEL

. Chaque élève est tenu de respecter le matériel de l'école, de la classe et celui de ses camarades.

Chaque élève est tenu de respecter la propreté des lieux : classe, toilettes, cour. Les papiers doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Attention au tri.

- . Les livres de classe sont recouverts et les livres de la bibliothèque de l'école abîmés sont à remplacer par les parents ou facturés par l'établissement. Ils sont rendre en temps et en heure. Un livre non rendu n'autorise pas à en reprendre un.
- . Il est interdit d'écrire sur les murs et les tables. Des sanctions seront données si ces points ne sont pas respectés.

Chacun prendra soin de ses vêtements marqués à son nom et veillera à ne pas abîmer ceux des autres. Les vêtements non réclamés seront donnés à des oeuvres caritatives en fin de période.

Les fournitures doivent être simples : éviter les marques beaucoup plus onéreuses ! Les gadgets ne sont pas acceptés.

En aucun cas l'élève ne procédera à des échanges d'objets ou de cartes en tout genre avec ses camarades. Les jeux électroniques, les portables ainsi que tout objet connecté (montres...etc.) ne sont pas autorisés.

#### TRAVAIL

. Les cours se terminent à 12h00 et 16h30 précises. Les enfants sortent après.

L'élève s'engage à travailler régulièrement, avec sérieux et application, avec un matériel complet et en bon état de fonctionnement. Il s'engage aussi à être acteur de ses apprentissages en soutenant un effort constant, en se prenant en charge, pour devenir plus autonome et responsable. Chaque élève du primaire devra être capable de **préparer son cartable** rapidement, sans oublier cahiers ou livres à l'école comme à la maison.

La famille s'engage à enseigner ces règles de respect et l'école à les rappeler si nécessaire.

## SANCTIONS

Pour tout manquement à ce règlement ou au travail, des sanctions seront prises par les enseignants et/ou la direction. Les sanctions s'adressant à un élève doivent être considérées comme des dispositifs lui permettant d'évoluer positivement. Elles doivent également permettre d'envisager un dialogue « parent-enfant-enseignant-direction » afin que l'enfant puisse comprendre le sens et la portée de la sanction. Ce dialogue permet par le travail réalisé ensemble, d'accomplir une œuvre d'éducation.

L'inscription à l'école Sainte-Marie de la Présentation suppose l'acceptation du présent règlement intérieur.

Signature des parents : Signature de l'enfant: Signature des enseignants :

Ecole Sainte Marie de la Présentation

6 Rue Emile Legrelle 62000 Arras Tel :03.21.51.44.76

@ Direction : <u>lapresentation@wanadoo.fr</u>
Secrétariat : mariepresentation@wanadoo.fr